



AVIS A LA POPULATION

Le frelon asiatique est présent sur le territoire de la commune de Mouthe.

Il vous est demandé de bien vouloir être vigilant.

Si vous constatez la présence d'un nid sur votre propriété (Sous-toiture, tonnelle, arbres, voir tout autre abri...), ou à l'extérieur de celle-ci, **merci de bien vouloir le signaler au secrétariat de mairie, soit :**

- Par courriel [**commune@mouthe.fr**](mailto:commune@mouthe.fr)
- Par téléphone au **03.81.69.27.45**
- Au guichet du secrétariat, **3 Grande Rue - Mouthe**

Mouthe, le 3 octobre 2025

Madame le maire,

Maud SALVI

